



Ventelys

**Complément à l'étude d'impact
concernant le 3° et le 5° de l'article
R.123-8 du code de
l'environnement**

Parcs éoliens de Corbillon Est et Corbillon Ouest

Octobre 2022

Table des matières

I.	Le 3° de l'article R.123-8 du code de l'environnement.....	3
II.	Le 5° de l'article R.123-8 du code de l'environnement.....	4
III.	Une concertation avec les acteurs locaux.....	5
a.	L'engagement des élus locaux dans le projet.....	5
b.	L'adhésion des riverains.....	9
c.	L'implantation proposée par Ventelys issue d'échanges avec les parties prenantes 10	
i.	La proposition aux élus.....	10
ii.	Une construction du projet qui intègre les remarques des services de l'Etat	11
iii.	La présentation aux riverains.....	11
IV.	Annexe 1 : Extrait complet du registre des permanences d'octobre 2021.....	16

Table des illustrations

Figure 1 - Délibération du Conseil Municipal de Bergicourt, 29 novembre 2017	5
Figure 2 - Délibération du Conseil Municipal de Brassy, 22 février 2018.....	5
Figure 3 - Zone d'étude et zone d'implantation potentielle présentée aux mairies de Bergicourt et de Brassy	6
Figure 4 - Zone d'étude et zone d'implantation potentielle adaptée à la demande des communes du projet Corbillon.....	7
Figure 5 - Délibération favorable du Conseil Municipal de Contre pour l'étude de faisabilité et la signature de la promesse foncière, 23 janvier 2021.....	8
Figure 6 - Délibération favorable du Conseil Municipal de Bergicourt pour l'étude de faisabilité du projet et la signature de la promesse foncière, 13 décembre 2018.....	9
Figure 7 - Délibération favorable du Conseil Municipal de Brassy pour l'étude de faisabilité du projet et la signature de la promesse foncière, 8 septembre 2020.....	9
Figure 8 - Localisation géographique des signataires d'accords fonciers	10
Figure 9 - Zone de distribution des 280 invitations pour les permanences	12
Figure 10 - Brochure d'invitation aux permanences.....	12
Figure 11 - Brochure synthétique dédiée aux projets distribuée lors des permanences	14
Figure 12 - Carte distribuée lors des permanences, indiquant le QR code et l'URL du site internet du projet éolien Corbillon.....	14
Figure 13 - Page d'accueil du site internet du projet Corbillon.....	15
Figure 14 - Fiche contact à remplir sur le site internet du projet Corbillon, afin de nous contacter directement.....	15
Figure 15 - Recueil des observations durant les permanences - octobre 2021 (1/3).....	16
Figure 16 - Recueil des observations durant les permanences - octobre 2021 (2/3).....	17
Figure 17 - Recueil des observations durant les permanences - octobre 2021 (3/3).....	17

I. Le 3° de l'article R.123-8 du code de l'environnement

« Le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet, plan ou programme.

Le dossier comprend au moins :

[...]

3° La mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, plan ou programme considéré, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation ; »

Mention des textes qui régissent l'enquête publique

La demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien fait l'objet d'une instruction comprenant la présentation de celle-ci en enquête publique. Cette enquête publique est régie par les dispositions du chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement et par les articles L. 181-10 et R. 181-36 du même code.

Indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative

L'autorisation environnementale a été créée par l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 afin de réunir plusieurs autorisations nécessaires pour la mise en œuvre du projet, notamment une autorisation ICPE au titre de l'article L. 512-1 du code de l'environnement (rubrique 2980 de la nomenclature).

Après constat de la recevabilité du dossier de demande (caractère complet et suffisant de la demande pour permettre l'information et la consultation des différentes parties prenantes), l'enquête publique est prescrite par arrêté du préfet de département et menée par un commissaire enquêteur désigné par le président du tribunal administratif. D'une durée d'un mois minimum, l'enquête publique vise à recueillir les observations et propositions de toute personne intéressée par le projet. A l'issue de celle-ci, le commissaire enquêteur remet un rapport rendu public, prononçant des conclusions motivées.

Ce rapport, ainsi que l'ensemble des avis recueillis lors de la consultation administrative menée durant l'instruction (avis obligatoires et avis de l'autorité environnementale ci-joints...), sont examinés par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Le dossier peut être présenté pour avis en commission départementale de la nature, des paysages et des sites, dans sa formation spécialisée sites et paysages.

Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision

Le préfet de département délivre ou refuse l'autorisation environnementale.

II. Le 5° de l'article R.123-8 du code de l'environnement

« Le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet, plan ou programme.

Le dossier comprend au moins :

[...]

5° Le bilan de la procédure de débat public organisée dans les conditions définies aux articles L. 121-8 à L. 121-15, de la concertation préalable définie à l'article L. 121-16 ou de toute autre procédure prévue par les textes en vigueur permettant au public de participer effectivement au processus de décision. Il comprend également l'acte prévu à l'article L. 121-13 ainsi que, le cas échéant, le rapport final prévu à l'article L. 121-16-2. Lorsque aucun débat public ou lorsque aucune concertation préalable n'a eu lieu, le dossier le mentionne ; »

Insertion du projet dans le cadre de cet article

Ce projet n'est pas soumis à la procédure de débat public telle que définie aux articles L. 121-8 à L. 121-15 du code de l'environnement.

Toutefois, Ventelys a mené le développement des projets de Corbillon Est et Corbillon Ouest dans une démarche de concertation avec élus et riverains tout au long des projets. Ainsi, entre novembre 2017 et aujourd'hui ce sont plus de 25 rencontres qui ont eu lieu avec les élus des communes d'accueil des projets et 3 permanences qui ont été tenues auprès des riverains, suite à la distribution de plus de 280 courriers dans les boîtes aux lettres des habitants des communes de Bergicourt, Brassy, Contre et Sentelie.

Par ailleurs, à l'écoute des demandes des services de l'Etat et des riverains nous avons :

- inclus un photomontage supplémentaire demandé par un riverain lors des permanences du projet Corbillon en octobre 2021, voir registre en Annexe 1,
- modifié notre projet éolien en adaptant le plan de bridage de celui-ci selon les demandes des services de l'Etat et en ajoutant une mesure d'accompagnement paysagère pour répondre aux recommandations des services instructeurs.

Si notre démarche ne répond pas exactement aux conditions telles que définies à l'article L. 121-16 du code de l'environnement, le développement des projets de Corbillon Est et Corbillon Ouest a fait l'objet :

- d'information auprès des élus et des riverains,
- de consultation des demandes des élus et des services de l'Etat,
- de modification des zones d'implantation potentielle et des implantations.

III. Une concertation avec les acteurs locaux

a. L'engagement des élus locaux dans le projet

Les projets de Corbillon Ouest et Corbillon Est ont été initiés en novembre 2017.

A l'origine de Corbillon se trouve une délibération favorable sur le principe d'une étude de faisabilité pour un projet éolien sur son territoire prise par le Conseil Municipal de Bergicourt le 29 novembre 2017.

A la suite de ce positionnement des élus de Bergicourt, c'est le Conseil Municipal de Brassy qui délibère à son tour également pour la réalisation, par Ventelys, d'une étude de faisabilité d'un projet éolien sur le territoire de la commune. Cette délibération du Conseil Municipal de Brassy date du 22 février 2018.

C'est ainsi que démarre l'étude de faisabilité de Corbillon.

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
CANTON DE POIX-DE-PICARDIE
COMMUNE DE BERGICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BERGICOURT
Séance du 29 Novembre 2017.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal: 11
Nombre de membres en exercice: 11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération: 06

Date de la convocation: 22 Novembre 2017.
Date d'affichage: 29 Novembre 2017.

L'An deux mil dix-sept
et le vingt-neuf Novembre
à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DUTITRE, Maire.

PRESENTS: Mmes Carole DELAHAYE, MM. Philippe DUTITRE, Mathieu GRICOURT, Philippe PILLON, Sébastien DELSINNE, Grégoire MOUQUET, Simon LENOIR.

ABSENTS: Mme Patricia DARSIN, MM. Michel GODARD, Luc SAVINI, Sébastien CHABAILLE, excusés.

Madame Carole DELAHAYE est élue secrétaire de séance.

OBJET: Etude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la Commune de Bergicourt.

Messieurs Sébastien CHABAILLE et Luc SAVINI pouvant avoir des intérêts personnels dans la zone d'étude du projet, ne se sont pas présentés à la réunion.

Monsieur Simon LENOIR pouvant avoir des intérêts personnels dans la zone d'étude du projet, n'a pas pris part au débat ni à la délibération.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- ✓ La Société Ventelys est spécialisée dans la conception et le développement de parcs éoliens.
- ✓ Elle a réalisé un diagnostic technique sur la Commune de Bergicourt et a identifié plusieurs secteurs qui présentent un potentiel de développement éolien.
- ✓ La Société Ventelys souhaite ainsi réaliser une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la Commune de Bergicourt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise la Société Ventelys à réaliser une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la Commune de Bergicourt.
- Autorise la Société Ventelys à déposer toutes les déclarations, autorisations et demandes de levées de servitudes nécessaires, en vue de l'étude de faisabilité du projet de parc éolien.
- Autorise également le Maire à signer tout document relatif au projet de parc éolien.

Pour extrait conforme,
Le Maire,


Figure 1 – Délibération du Conseil Municipal de Bergicourt, 29 novembre 2017

République Française
Département de la Somme

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune
de BRASSY - 80160 . N° 18BRA004

Séance du 22 / 02 / 2018

Membres afférents au conseil : 7 | Date de la convocation : 16.2.2018
Membres en exercice : 7 |
Membres ayant pris part à la délibération : 7 | Date d'affichage : 23.2.2018

L'an deux mille dix huit et le vingt deux du mois de février
à 18 heures 30 , le Conseil Municipal de cette Commune , régulièrement convoqué , s'est réuni au nombre prescrit par la loi , salle de la Mairie , sous la présidence de Mme Annie BOULENGER , Maire .
Etaient présents tous les conseillers en exercice

Mme Michèle ROUSSEL a été élue secrétaire de séance .

Objet de la délibération :

Projet de Parc éolien :

La société Ventelys Energies Partagée est spécialisée dans la conception et le développement de parcs éoliens.

Elle a réalisé un diagnostic technique sur la commune et a identifié plusieurs secteurs qui représentent un potentiel de développement éolien.

La société Ventelys Energies Partagée souhaite ainsi réaliser une étude de faisabilité en vue de l'exploitation d'un parc éolien sur la commune .

Le conseil municipal après en avoir délibéré ,

- autorise la société à réaliser une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la commune à condition que l'implantation se fasse au minimum à 800 m des habitations .

- autorise la société à déposer toutes les déclarations , autorisations et demandes de levées de servitudes nécessaires en vue de l'étude de faisabilité du projet de parc éolien sous la même condition que précédemment .

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer tout document relatif au projet de parc éolien .

Pour extrait conforme
Le Maire


Annie BOULENGER


Figure 2 – Délibération du Conseil Municipal de Brassy, 22 février 2018

Les premiers aspects de cette étude de faisabilité correspondent entre autres à la définition de 2 zonages :

- La zone d'étude immédiate : zone de reconnaissance des études terrain.
- La zone d'implantation potentielle : zone sur laquelle Ventelys restreint la potentialité d'implanter des éoliennes.

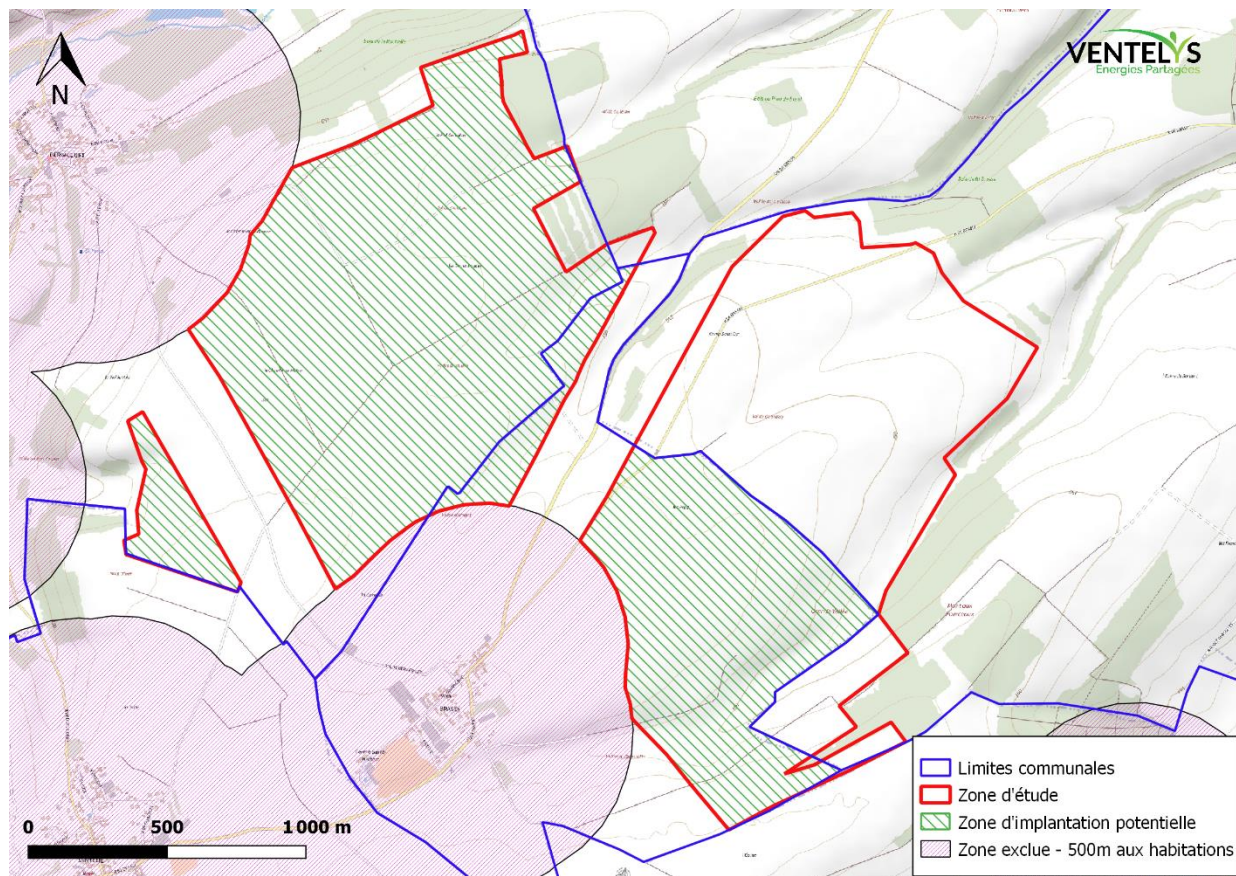


Figure 3 - Zone d'étude et zone d'implantation potentielle présentée aux mairies de Bergicourt et de Brassy

Dans sa délibération, le Conseil Municipal de la commune de Brassy précise qu'il autorise cette étude de faisabilité à condition que l'implantation se fasse au minimum à 800 mètres des habitations.

Au cours des différents échanges avec les élus de Bergicourt il a également été demandé à Ventelys de proposer une implantation d'éoliennes situées au minimum à 700 mètres des habitations de la commune.

De plus, certains secteurs, situés au Sud Est des deux communes, ont également été exclus de la zone d'implantation potentielle à la demande des communes.

Afin de respecter l'ensemble de ces demandes nous avons redessiné la zone d'implantation potentielle (Figure 4).

En parallèle de cette étude, plusieurs rencontres avec les élus de la commune de Contre en 2020 aboutissent à une délibération favorable datant du 23 janvier 2021, en faveur du projet et en particulier pour la mise à disposition de ses voiries dans le cadre d'un projet éolien sur sa commune (Figure 5). C'est ainsi que le projet de Corbillon s'est élargi sur les trois communes engagées dans le projet, Bergicourt, Brassy et Contre.

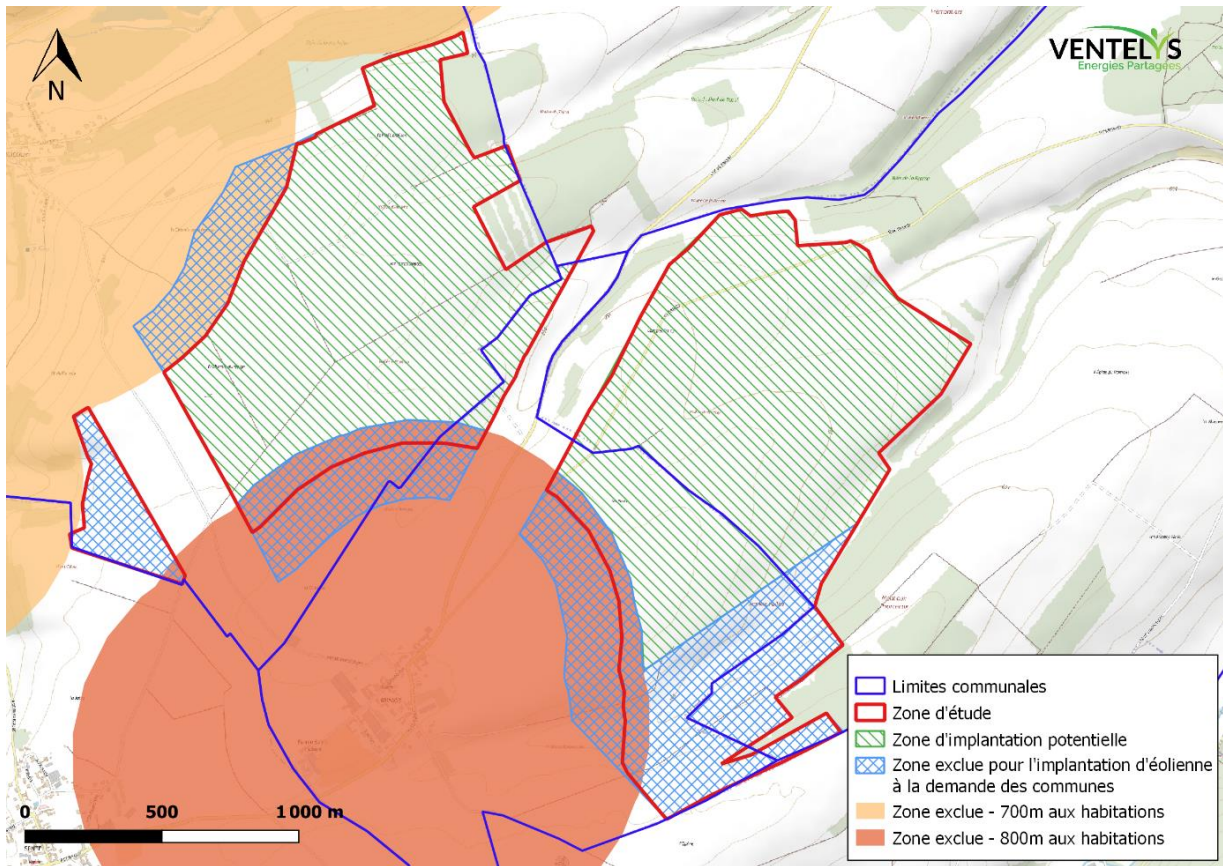


Figure 4 – Zone d'étude et zone d'implantation potentielle adaptée à la demande des communes du projet Corbillon

DEPARTEMENT

SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CONTRE

Séance du Samedi 23 janvier 2021

Date de convocation
16/01/2021
Date de la séance
23/01/2021
Date d'affichage
23/01/2021

L'an deux mille vingt et un,
Et le vingt-trois janvier
A 11 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans un lieu communal, la salle polyvalente sous la présidence de Mme Yolaine de
PALMAERT, Le Maire.

Objet : Dans le cadre d'un projet d'implantation de parc éolien sur le territoire de la commune de
CONTRE – Mise à disposition de voirie

La séance étant ouverte,

Madame le Maire ayant des intérêts personnels sur la zone du projet,
n'a pas donné son avis ni pris part au débat, ni à la délibération ci-dessous.

Les conditions de quorum étant réunies, Madame le Maire ouvre la séance en rappelant au conseil
municipal que, dans le cadre du développement d'un parc éolien sur la Commune de CONTRE, la
société VENTELYS ENERGIES PARTAGEES souhaite conclure avec la Commune la promesse
annexée aux présentes sur les parcelles et les voies définies dans le document annexé à la présente
délibération et aux diverses conditions et modalités prévues à ce document.

Il est ici rappelé que, préalablement à la dite délibération, ce projet a été déposé en mairie et mis à la
disposition de chacun des membres du conseil de CONTRE et qu'une note d'information a été jointe
à la convocation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 9 voix POUR et Aucune voix CONTRE et aucune
abstention.

- Donne son accord à la société VENTELYS ENERGIES PARTAGEES pour la suite de l'étude
de faisabilité
- Donne son accord à la suite de la promesse ;
- Autorise Mme Le Maire à signer avec la société la promesse et à effectuer toutes les
démarches y afférentes.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE
LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS
LE MAIRE

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Préfecture
le 23 JANVIER 2021
Le Maire,



Figure 5 - Délibération favorable du Conseil Municipal de Contre pour l'étude de faisabilité et la signature de la
promesse foncière, 23 janvier 2021

Les études se poursuivent ainsi sur les 3 communes (Corbillon Ouest sur Bergicourt et
Corbillon Est sur Brassy et Contre) avec un cahier des charges clair, établi par les
communes au-travers de délibérations.

Au total Ventelys Energies Partagées comptabilise 25 rencontres avec toutes les
communes concernées par l'implantation d'une éolienne depuis fin 2017.

Ces rencontres ont eu un double objectif : discuter ensemble des contraintes et
communiquer sur l'avancement des projets.

Au cours de ces mois d'échanges, les communes de Bergicourt, Brassy et Contre
délibèrent à nouveau favorablement pour la poursuite des études sur leur territoire. Cette
fois il s'agit pour les communes de mettre à disposition les voiries communales pour la
construction et l'exploitation du projet éolien. Des conventions de servitudes sont signées

entre les communes et Ventelys.

Ce sont donc 3 nouvelles délibérations aboutissant à la signature de conventions foncières qui sont conclues avec Bergicourt, Brassy et Contre.

- Bergicourt : 13 décembre 2018, à l'unanimité, poursuite étude faisabilité et signature de la promesse foncière,
- Brassy : 08 septembre 2020, à l'unanimité, poursuite de l'étude faisabilité, signature de la promesse foncière,
- Contre : 23 janvier 2021, à l'unanimité, poursuite de l'étude de faisabilité, signature de la promesse foncière.

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
CANTON DE POIX-DE-PICARDIE
COMMUNE DE BERGICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BERGICOURT
Séance du 13 Décembre 2018.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal: 11
Nombre de membres en exercice: 11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération: 07

Date de la convocation: 05 Décembre 2018.
Date d'affichage: 13 Décembre 2018.

L'An deux mil dix-huit et le treize Décembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DUTITRE, Maire.

PRESENTS: Mme Patricia DARSIN, MM. Philippe DUTITRE, Philippe PILLON, Sébastien DELSINNE, Luc SAVINI, Sébastien CHABAILLE, Mathieu GRICOURT, Grégoire MOUQUET, Michel GODARD.

ABSENTS: Mme Carole DELAHAYE et M. Simon LENOIR, excusés.

Monsieur Michel GODARD est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION DE LA COMMUNE DE BERGICOURT
Dans le cadre d'un projet d'implantation de parc éolien sur le territoire de la Commune de BERGICOURT

MM. Sébastien CHABAILLE et Luc SAVINI ayant des intérêts personnels sur la zone du projet, n'ont pas donné leur avis, ni pris part au débat, ni à la délibération ci-dessous.

Les conditions de quorum étant réunies, Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant au Conseil Municipal que, dans le cadre du développement d'un parc éolien sur la Commune de BERGICOURT (ci-après la « Commune »), la société VENTELYS ENERGIES PARTAGEES (ci-après la « Société ») souhaite conclure avec la Commune la promesse annexée aux présentes (ci-après la « Promesse ») sur les parcelles et les voies définies dans le document annexé à la présente délibération et aux diverses conditions et modalités prévues dans ce document.

Il est ici rappelé que, préalablement à ladite délibération, ce projet a été déposé en Mairie et mis à la disposition de chacun des conseillers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à voix pour et abstention,

- donne son accord à la société VENTELYS ENERGIES PARTAGEES pour la poursuite de l'étude de faisabilité
- donne son accord à la signature de la Promesse ;
- autorise Monsieur le Maire à signer avec la Société la Promesse et à effectuer toutes les démarches y afférentes.


Pour extrait conforme,
Pour le Maire
L'Adjoint délégué,
S. CHABAILLE

Figure 6 - Délibération favorable du Conseil Municipal de Bergicourt pour l'étude de faisabilité du projet et la signature de la promesse foncière, 13 décembre 2018

République Française
Département de la Somme

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune
de BRASSY - 80160 . N° 20BRA00 46

Séance du 08 / 09 / 2020

Membres afférents au conseil : 7 | Date de la convocation : 28.08.2020
Membres en exercice : 7 |
Membres ayant pris part à la délibération : 7 | Date d'affichage : 11.08.2020

L'an deux mille vingt et le huit du mois de septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes, sous la présidence de M. Ludovic BOULENGER, Maire.

Etaient présents tous les conseillers en exercice

Mme Edwige Eisa a été élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération :
Projet EOLIEN De corbillon

Les conditions de quorum étant réunies, Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant au Conseil Municipal que, dans le cadre du développement d'un parc éolien sur la Commune de BRASSY (ci-après la « Commune »), la société VENTELYS ENERGIES PARTAGEES (ci-après la « Société ») souhaite conclure avec la Commune la promesse annexée aux présentes (ci-après la « Promesse ») sur les voies définies dans le document annexé à la présente délibération et aux diverses conditions et modalités prévues dans ce document.

Il est ici rappelé que, préalablement à ladite délibération, les projets :

- De « Promesse de convention de passage/tréfonds/surplomb éolien »

A été déposés en Mairie et mis à la disposition de chacun des membres du conseil de BRASSY et que deux notes de synthèse à ce projet a été joint à la convocation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à voix pour et abstention,

- donne son accord à la société VENTELYS ENERGIES PARTAGEES pour la poursuite de l'étude de faisabilité.
- autorise Monsieur le Maire à signer avec la Société la « Promesse de convention de passage/tréfonds/surplomb éolien »
- autorise la société à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Pour extrait conforme
Le Maire

Ludovic BOULENGER





Figure 7 - Délibération favorable du Conseil Municipal de Brassy pour l'étude de faisabilité du projet et la signature de la promesse foncière, 8 septembre 2020

b. L'adhésion des riverains

Après l'obtention des premières délibérations correspondant à l'accord des Conseil Municipaux pour la réalisation d'une étude de faisabilité, Ventelys a commencé la réalisation de rendez-vous de proximité avec les propriétaires et exploitants identifiés dans le périmètre d'étude des projets. Depuis l'hiver 2018 jusqu'en décembre 2020, près de 50 propriétaires et exploitants agricoles ont été rencontrés, ce qui représente plus de

Dossier de demande d'autorisation Environnementale – Parcs éoliens de Corbillon Est et de Corbillon Ouest

Article-R-123-8-Code-environnement

60 rendez-vous individuels. Ces rencontres ont abouti à 36 accords fonciers représentant plus de 400 ha de terrains. Une majorité de ces propriétaires et exploitants sont des habitants des communes d'implantation.

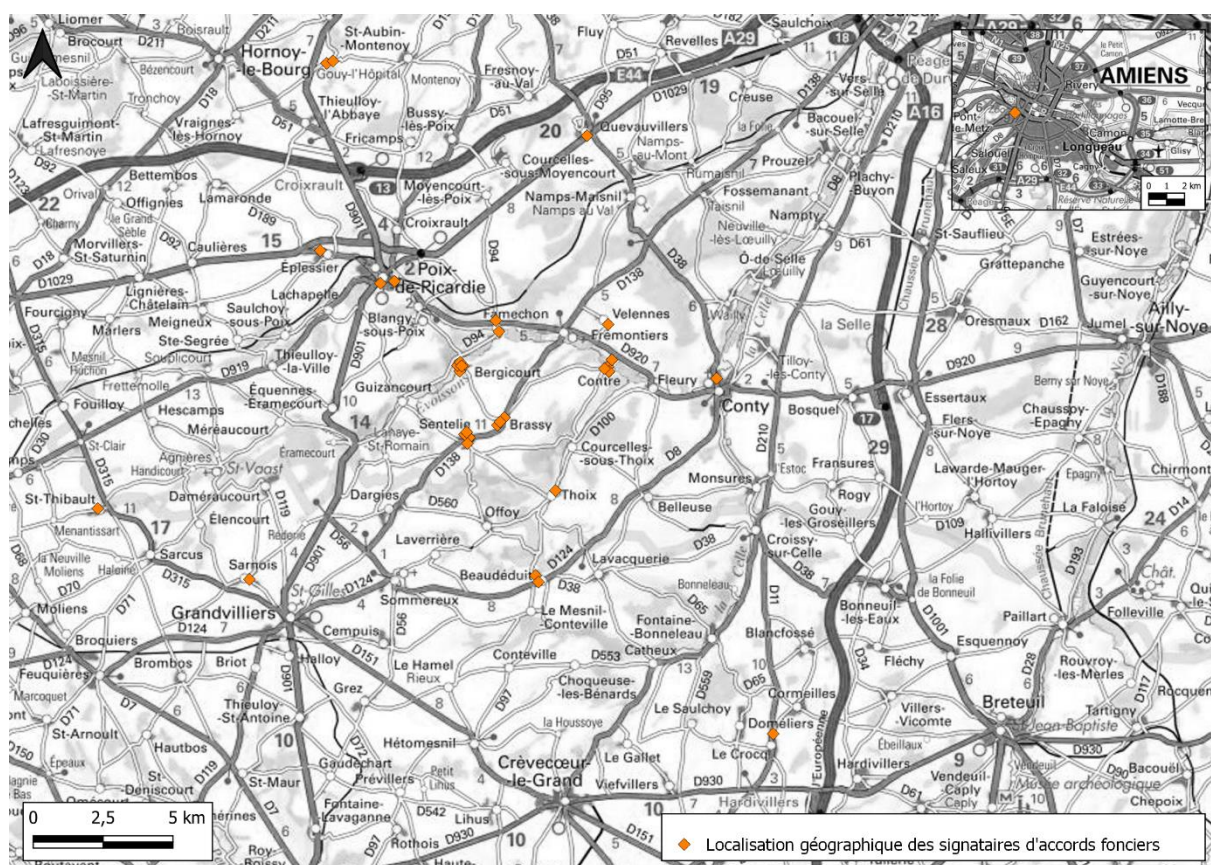


Figure 8 - Localisation géographique des signataires d'accords fonciers

c. L'implantation proposée par Ventelys issue d'échanges avec les parties prenantes

i. La proposition aux élus

L'implantation proposée dans les deux dossiers de demande de Corbillon Ouest et de Corbillon Est, a été présentée en mairie des communes de Bergicourt, Brassy et Contre, respectivement les 26 novembre, 18 novembre et 20 novembre 2020.

Lors de ces présentations les implantations sont décrites. Par ailleurs, les distances aux habitations sont soulignées et des photomontages sont présentés (le carnet de photomontages est toujours à disposition et Ventelys a pu présenter tous les points de vue demandés).

A l'issue de ces présentations aux communes de Bergicourt, Brassy et Contre l'implantation a été validée.

ii. Une construction du projet qui intègre les remarques des services de l'Etat

Les études de biodiversité et paysage ont débuté en juillet 2020 tandis que les prises de vue pour les photomontages ont eu lieu en décembre 2020. Parallèlement à ces travaux, un rendez-vous avec les services de l'Etat instructeurs du dossier a eu lieu en janvier 2020. Il s'agissait d'une réunion de cadrage.

Suite aux résultats de ces études et aux différentes phases de consultation, une implantation a été déterminée début novembre 2020.

Nous avons déposé une demande d'autorisation environnementale en Préfecture les 23 juin 2021 pour les projets de Corbillon Ouest (5 éoliennes) et de Corbillon Est (7 éoliennes). Des remarques et des demandes de compléments ont été formulées par les services de l'Etat et en particulier par la DREAL Hauts-de-France correspondant à ces deux projets. Suite à ces demandes des services de l'Etat le 9 novembre 2021, des compléments ont été réalisés.

Ces études nous ont pris 10 mois et nous avons mobilisé les bureaux d'études Alise Environnement, Matutina Paysage et Energie, Erea et Tauw. Ainsi, nous avons complété notre dossier en modifiant les projets de Corbillon Ouest et Est, en particulier avec un élargissement du plan de bridage, établi suite aux observations relevées lors des études chiroptérologiques, et de l'ajout d'une mesure d'accompagnement paysagère prévoyant la création et la densification de haies à Brassy.

Finalement, Ventelys a rendu le dossier complété en date du 9 septembre 2022.

iii. La présentation aux riverains

Afin d'informer et consulter les riverains, 3 permanences en mairie de Bergicourt, Brassy et Contre ont été réalisées les 19 et 21 octobre 2021. Deux permanences ont été réalisées sur une plage horaire de 16h à 20h et une autre a été réalisée sur une plage horaire de 10h à 14h, dans l'objectif de permettre la venue du plus grand nombre. Ces permanences avaient pour objectif d'informer les riverains sur les projets de Corbillon Ouest et Corbillon Est.

Les riverains des communes de Bergicourt, Brassy, Contre et Sentelie ont été informés par voie postale une semaine avant ces permanences. Cela représente donc plus de 280 invitations.

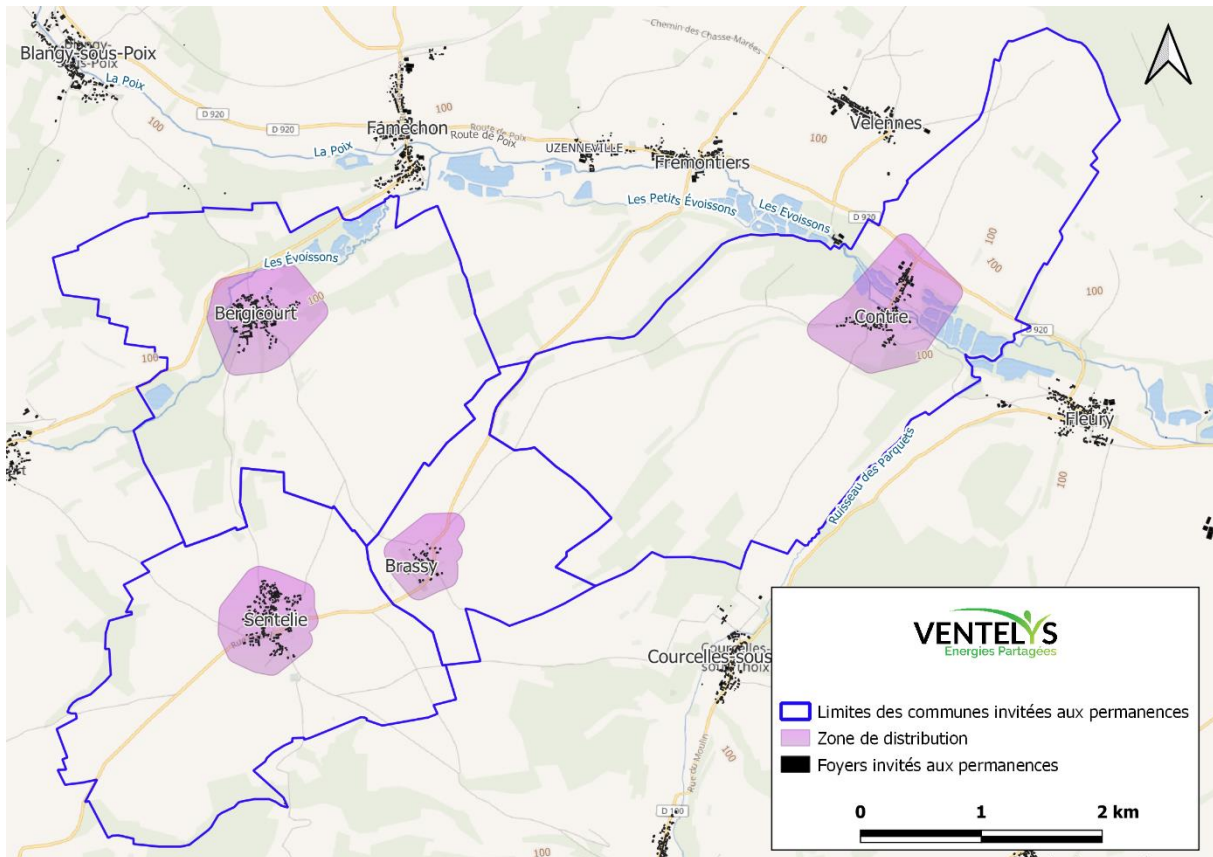


Figure 9 - Zone de distribution des 280 invitations pour les permanences



Ventelys Energies Partagées vous accueille lors de permanences sur les communes de **Bericourt**, **Brassy** et **Contre**, où vous pourrez vous **informer** et **échanger** sur le projet éolien de **Corbillon**.



Salle polyvalente de **Brassy**
Grande rue, 80160 Brassy



Le 19 octobre 2021
de 16h à 20h

Salle communale de **Bericourt**
1 place de la Mairie, 80290 Bergicourt

Le 21 octobre 2021
de 10h à 14h

Salle polyvalente de **Contre**
Rue Guy de Keuhelaere, 80160 Contre

Le 21 octobre 2021
de 16h à 20h



Un projet de production d'électricité sur votre territoire : le projet éolien de Corbillon sur les communes de **Bericourt**, **Brassy** et **Contre** avec 12 éoliennes.



Des permanences d'information et d'échange ouvertes à tous sont organisées dans les communes concernées par le projet, **le 19 octobre 2021 et le 21 octobre 2021**.



L'équipe de **Ventelys Energies Partagées** vous présentera le **projet d'implantation** et se tiendra à votre **écoute** pour répondre à vos **questions**.



Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou participer, n'hésitez pas à nous envoyer vos questions, avis, observation à l'adresse mail suivante : **contact@ventelys.fr**



Afin de **garantir la sécurité** de tous et de lutter contre la propagation du virus COVID-19 nous respecterons les gestes barrières.

VENTELYS Energies Partagées
7 rue Eugène et Armand Peugeot
92500 Rueil-Malmaison
Tel. 01.84.19.49.63

VENTELYS Energies Partagées
7 rue Eugène et Armand Peugeot
92500 Rueil-Malmaison
Tel. 01.84.19.49.63

Figure 10 - Brochure d'invitation aux permanences

Les dossiers complets présentant les deux projets de Corbillon Ouest et Corbillon Est comportant l'étude d'impact ainsi que l'ensemble des pièces requises pour les demandes d'autorisations environnementales ont été mis à disposition du public afin que celui-ci puisse se renseigner sur les différents éléments du projet. Deux personnes de la société Ventelys dont la Cheffe de projet se sont mis à disposition pendant ces permanences pour répondre aux questions des riverains. De plus, afin que le public puisse laisser ses remarques et avis, ces dossiers ont été accompagnés d'un registre d'observations.

14 personnes se sont déplacées pour venir poser leurs questions et consulter les dossiers durant ces permanences d'information :

- 3 personnes de Bergicourt – commune d'implantation
- 5 personnes de Brassy - commune d'implantation
- 4 personnes de Contre – commune d'implantation
- 1 personne de Sentelie – commune limitrophe à 1,2 kilomètre du projet de Corbillon Ouest et à 2 km de Corbillon Est
- 1 personne de Conty – commune limitrophe à près de 7,4 kilomètres des projets de Corbillon Ouest et à 5,5 kilomètres de Corbillon Est.

A l'exception des deux visiteurs venant des villages de Sentelie et de Conty, l'ensemble des participants sont des habitants riverains des deux projets.

Des supports de communication ont été distribués lors des permanences :

- des brochures ciblant des problématiques générales de l'éolien éditées par France Energie Eolienne
- une brochure synthétique dédiée aux projets

Enfin, un plan A0 du projet avec l'implantation des éoliennes sur fond IGN, a permis à chacun de visualiser avec précision les emplacements des éoliennes proposées.

Le carnet de photomontages a été très utilisé et les participants ont pu se voir expliquer les points de vue qui les intéressaient.

Enfin, pour donner suite à une remarque faite dans ce registre, le photomontage n°4 depuis le centre du village de Bergicourt a été à nouveau réalisé, cette fois-ci à feuilles tombées. De plus, un autre point de vue, n°4C, depuis les maisons du chemin de la Vieille Voie de Bergicourt a été ajouté afin d'étudier l'impact du projet sur le secteur Sud du village de Bergicourt. Il a été intégré au carnet de photomontage lors du dépôt des compléments du 9 septembre 2022.

Projet de Parc Éolien
CORBILLON

UN PROJET DE TERRITOIRE

Composé de grandes surfaces agricoles et connu pour son territoire venté, le département de la Somme permet le développement éolien. **Le projet de Corbillon, s'inscrit dans la lutte face au réchauffement climatique**, participe ainsi à la dynamique nationale ambuleuse de production d'électricité verte.

Le projet Corbillon s'étend sur le territoire de trois communes : **Bergicourt, Brassy et Contre**.

Dès son démarrage en 2017, ce projet a eu la volonté de se développer en accord avec les valeurs des communes. **Une concertation forte, associant élus et riverains, a permis d'adapter le projet aux exigences de la population.** En parallèle, plusieurs bureaux d'études reconnus ont travaillé pour concevoir un projet techniquement ambitieux, respectant l'environnement et la population locale.

À l'échelle communale, c'est une véritable opportunité économique que pourront saisir les entreprises locales lors des phases de construction et de maintenance. **Avec à la clef la création de nouveaux emplois stables de proximité.** Les taxes générées par l'exploitation du parc pourront aider au financement du cadre de vie. Enfin, avec le parc ce sont de nouvelles retombées pour le monde agricole.

CHIFFRES CLÉS

- 13 500 foyers** Alimentés en électricité
- 35 MW** Puissance installée
- 50 personnes** Rencontres
- 12** Éoliennes
- 130 à 150 m** Taille des éoliennes en bout de pale

L'histoire du projet

- Hiver 2017 - 2018** Premières rencontres avec les maires des communes du projet
- Hiver 2017 - 2018** Délibérations de Bergicourt et Brassy
- Février 2018** Lancement des études
- Février 2018** Initiation des rencontres de proximité
- Hiver 2020 - 2021** Rencontres avec la commune de Contre
- Hiver 2020 - 2021** Délibération de Contre
- Printemps 2021** Dépôt des dossiers de demande d'autorisation
- 2021 - 2022** Rencontre avec les riverains
- 2021 - 2022** Instruction du dossier
- 2021 - 2022** Avis de l'autorité environnementale
- 2021 - 2022** Enquête publique
- 2023 - 2024** Arrêté préfectoral
- 2023 - 2024** Construction et mise en service du parc éoliennes

La société

VENTELYS ENERGIES PARTAGEES développe des projets éoliens à l'**initiative des territoires**.

L'entreprise est détenue par une entité **familiale n°1** dans l'éolien au **Danemark**, et par deux **associés français indépendants**.

L'INDEPENDANCE L'EXPERIENCE

VENTELYS
Energies Partagées

12 projets En développement
4 régions En prospection
350 MW En instruction
300 MW En développement

PERMANENCES SUR LES COMMUNES

Salle polyvalente de Brassy Grande rue, 80160 Brassy	Le 19 octobre 2021 de 16h à 20h
Salle communale de Bergicourt 1 place de la Mairie, 80290 Bergicourt	Le 21 octobre 2021 de 10h à 14h
Salle polyvalente de Contre Rue Guy de Keuletoere, 80160 Contre	Le 21 octobre 2021 de 16h à 20h

Nous contacter

VENTELYS Energies Partagées- 7, rue Eugène et Armand Peugeot 92500 Rueil-Malmaison
Tel : 01.84.19.49.63
contact@ventelys.fr
www.ventelys.fr

Figure 11 - Brochure synthétique dédiée aux projets, distribuée lors des permanences

En plus de ces brochures, des cartes avec le QR code et l'URL référant au site internet du projet éolien Corbillon ont été distribuées. Le site internet permet aux riverains de suivre l'actualité du projet, de se renseigner sur l'historique du projet, sur le porteur du projet, ou encore sur l'éolien en général et de nous contacter directement s'il le souhaite via un espace de contact dédié.

VENTELYS
Energies Partagées

Les éoliennes de
Corbillon

Site internet du projet éolien sur les communes de **Bergicourt, Brassy et Contre**



www.eoliennes-de-corbillon.fr

Figure 12 - Carte distribuée lors des permanences, indiquant le QR code et l'URL du site internet du projet éolien Corbillon

Dossier de demande d'autorisation Environnementale – Parcs éoliens de Corbillon Est et de Corbillon Ouest
Article-R-123-8-Code-environnement



LE PROJET

Figure 13 - Page d'accueil du site internet du projet Corbillon

CONTACT

Nous écrire

Pour toute question, appelez-nous au : 01 84 19 49 63
ou envoyez-nous un message ci-dessous.

Prénom

Nom

E-mail *

Téléphone

Laissez-nous un message...

Adresse

7 Rue Eugène et Armand Peugeot
92500 RUEIL-MALMAISON
FRANCE

contact@ventelys.fr
Tél : 01 84 19 49 63



Figure 14 - Fiche contact à remplir sur le site internet du projet Corbillon, afin de nous contacter directement

En conclusion, Ventelys a déployé des outils de communication, de concertation et plus généralement de travail de manière à articuler le développement des projets Corbillon Ouest et Corbillon Est autour de plusieurs axes :

- **Transparence de l'information** tout au long du développement : 25 RDV avec les communes concernées, 3 permanences proposées et plus de 280 invitations papiers,
- **Prise en compte des contraintes locales exprimées et modification des secteurs d'implantation** potentielle : réduction des zones d'implantation potentielle en fonction des demandes délibérées par les communes,
- **Prise en compte des demandes des services de l'Etat et modification du dossier** de demande d'autorisation environnementale proposé : élargissement du plan de bridage et ajout de mesures d'accompagnement.
- **Prise en compte des remarques des riverains et modification du dossier** de demande d'autorisation environnementale : réalisation d'un photomontage à feuilles tombées et d'un point de vue supplémentaire suite à une demande formulée pendant les permanences publiques et inclus à notre dossier de demande d'autorisation environnementale complété.

IV. Annexe 1: Extrait complet du registre des permanences d'octobre 2021

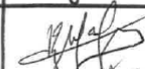





Nom et Prénom	Adresse	Droit à l'image	Remarques	Date et Signature
BEHAGUE Léa	2 rue Gramont 80160 SENTELLE			
Bouleuger Amélie	1 grande rue 80160 BRASSY			
DEVALLOIS Philippe	5 rue de Brassy SENTELLE 80160			
BOETTTE Etienne	19 rue Neuve 80160 BRASSY			
CARON SEBASTIEN.	10 GRANDE RUE BRASSY			
ROUSSEL Nicole	18 grande Rue Brassy			

Figure 15 - Recueil des observations durant les permanences - octobre 2021 (1/3)

Nom et Prénom	Adresse	Droit à l'image	Remarques	Date et Signature
CORNIQUET Marie-Annick	Conty			20/10/21 <i>Corrique</i>
TREAL Claire	6 rue des 7 juin 1940 80290 Bergues		Photo n°4 Vieille voie - pas représentative de la situation réelle - En espérant que les gains obtenus par les agriculteurs leur permettent de réduire la quantité de pesticides utilisés et qui nuisent très fortement à la biodiversité -	20/10/21 <i>CM</i>
Biendman Gilbert	43 Rue de Abroux			21/10/21 <i>[Signature]</i>
M. H. Hubert	Bergeret			

Figure 16 - Recueil des observations durant les permanences - octobre 2021 (2/3)

Nom et Prénom	Adresse	Droit à l'image	Remarques	Date et Signature
ROBINE Jacques	Rue de BRASSY - CONTRE			21/10/2021 <i>[Signature]</i>
COTTREL Alain	Rue des chaix au Contre			<i>[Signature]</i>
De Keulemans Patrick	Contre			<i>[Signature]</i>
Dangnot Jean	Contre			<i>[Signature]</i>

Figure 17 - Recueil des observations durant les permanences - octobre 2021 (3/3)